

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE** selon règlement CE n°19007/2006Version 5  
Modifié le 3.11.2015**1- Identification de la substance ou du mélange et de la société ou de l'entreprise****1.1. Nom du produit :**

Flux SN 140 M

**1.2. Utilisation du produit:**

Flux de brasage

**1.3. Fabricant :**

BMJ ELECTRONICS

11 Avenue de la Foret ZI de la Foret

44830 BOUAYE

France

Téléphone 02 40 32 67 23

Contact email :

capaelec@capaelec.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence :** Centre Orfila France : 01 45 42 59 59 depuis la France**2- Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange: (CLP)**

Classe de danger	Catégorie de danger	Phrases H
Liquide inflammable	catégorie 2	H225
Irritation oculaire	catégorie 2	H319
Toxicité spécifique pour certains organes ciblés-exposition unique système nerveux central	catégorie 3	H336

\*Pour le texte complet des Phrases H, voir section 16

**2.2. Eléments d'étiquetage : (CLP)**

Composants dangereux :

ALCOOL ISOPROPYLIQUE



Pictogramme de danger :

Mention d'avertissement :

Danger

Mention de danger :

H225 liquide et vapeurs très inflammables  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux  
H336 Peut provoquer somnolence et vertiges

Conseil(s) de prudence

Prévention

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques  
P261 Eviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

	P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
	P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection /un équipement de protection des yeux/du visage.
Intervention	P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
	P304+P340 EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
	P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
	Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Elimination	P501 Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
Stockage	P403+P233 STOCKER DANS UN ENDROIT BIEN VENTILE. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
<b>2.3. Autres dangers</b>	Dégagement de fumée lors du brassage. Des vapeurs peuvent provoquer un mélange explosif avec l'air.

### **3- Composition/information sur les composants**

---

#### **3.2. Mélanges**

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses N° CAS	Numéro CE N° d'enregistrement Reach	Teneur	Classification
ISOPROPANOL 67-63-0	200-661-7 01-2119457558-25	<= 100%	Flam.liquid, 2 ; H225 Eye Dam, 2A ; H319 STOT SE, 3 ; H336
Propylène glycol méthyl éther 107-98-2	203-539-1 02-2119457435-35	<= 4%	STOT SE, 3 ; H336 Flam.liquid, 3 ; H226
Acide Adipique 124-04-9	204-673-3	<= 0,5 %	Eye Dam., 2A ; H319

Voir texte des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 « autres informations »

### **4- Premiers secours**

---

#### **4.1. Description des premiers secours**

Conseils généraux : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.

Inhalation : Air frais ; en cas de persistance des maux, consulter un médecin.

Contact avec la peau : Rincer la zone exposée avec de l'eau puis, si possible, la laver au savon.

Contact avec les yeux : Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant 15 minutes et consulter un médecin.

Ingestion : Faire boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir.  
Appeler un médecin.

#### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Maux de tête, étourdissements, nausées, narcose. L'ingestion peut provoquer des signes d'ivresse.

#### **4.3. Indications des soins médicaux immédiats et traitements particuliers suite à une exposition**

Traitements : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre antipoison.

### **5- Mesures de lutte contre l'incendie**

---

#### **5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée  
Mousse résistant à l'alcool  
Poudre sèche  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) dans les pièces fermées

Moyens d'extinction inappropriés Jet d'eau à grand débit

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas de lutte contre le feu dans les pièces fermées : attention, danger d'asphyxie !  
Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un équipement de sécurité  
Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant

Indications additionnelles : En cas d'incendie refroidir les récipients exposés avec de l'eau pulvérisée.

### **6- Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

---

#### **6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Eviter le contact avec la peau, les yeux. Ventiler la zone contaminée. Ne pas respirer les vapeurs/ fumées. Eteindre toute flamme nue. Eloigner de toute source d'ignition et éviter les étincelles. Evacuer la zone de toute personne non indispensable.

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :**

Neutraliser le produit à l'aide d'une solution diluée de bicarbonate de sodium. Transférer dans un récipient étiqueté pour récupérer le produit ou l'éliminer suivant la législation en vigueur.

**6.4. Référence à d'autres sections :**

Equipements de protection individuelle, voir section 8.

---

**7- Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :**

Port de gants et de lunettes recommandé, se laver les mains après manipulation du produit. Eviter le contact avec la peau, les yeux. Ne pas fumer. Ne pas rejeter les résidus à l'égout. Manipulation à température ambiante.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr y compris d'éventuelles incompatibilités**

Conserver le récipient bien fermé et uniquement dans celui d'origine. Stockage six mois dans le bidon d'origine avant ouverture. Conserver à des températures comprises entre 5° C et 25° C dans un endroit sec et bien ventilé, à l'écart de source de chaleur, d'ignition et de la lumière. Tenir à l'écart des aérosols, des substances inflammables, des agents oxydants, des substances corrosives et des produits toxiques pour l'homme ou pour l'environnement.

**7.3. Utilisation(s) finales particulière(s)**

Flux de brasage.

---

**8- Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

Composant	N° CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Base
Alcool Isopropylique (IPA) Isopropanol 2-	67-63-0	VLE*	400 ppm 980 mg/m <sup>3</sup>	FVL

\* VLE : Valeurs limites indicatives

**Doses dérivées sans effet (DNEL)**

Composant	Trajet d'exposition	Type d'exposition longue /courte	Zone d'application	Valeur
Alcool Isopropylique (IPA) ou Isopropanol	Cutanée	effets systémiques à long terme	Travailleur	888 mg/kg
	Inhalation	effets systémiques à long terme	Travailleur	500 mg/kg

### **Concentration prédictive sans effet (PNEC)**

Alcool Isopropylique : (IPA)	Eau douce	Valeur : 140.9 mg/l
	Eau de mer	Valeur : 140.9 mg/l
	Sédiment d'eau douce	Valeur : 552 mg/kg
	Sédiment marin	Valeur : 552 mg/kg
	Sol	Valeur : 28 mg/kg

### **8.2. Contrôle de l'exposition**

- Mesures d'ordre technique : Lors du brasage les fumées doivent être captées à la source d'émission.
- Mesures de protection individuelle : Port de gants et de lunettes de sécurité. Port de vêtements de travail et chaussures de sécurité. Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir la concentration en dessous d'un seuil acceptable, prévoir un équipement de protection respiratoire.
- Mesures de protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

## **9- Propriétés physique et chimiques**

---

### **9.1. Information sur les propriétés chimiques et physiques essentielles :**

Aspect	liquide
Couleur	incolore
Odeur	caractéristique
Indice d'acide	18 mg/ml
Point éclair	12°C (Abel)
Point d'ébullition	80°C
Température d'auto-inflammabilité	425°C (ASTM E-659)
Densité relative à 20°C	0.810
Produit	inflammable
Solubilité dans l'eau	complètement miscible
Application	brasage de composants pour l'industrie électronique.

### **9.2. Autres informations :**

Il n'y a pas de données. Non applicable

## **10- Stabilité et réactivité**

---

- 10.1. Réactivité** Réagit avec les bases fortes et les agents oxydants forts.
- 10.2. Stabilité chimique** Stable dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses :** Voir section réactivité
- 10.4. Conditions à éviter** Pas de décomposition encas d'utilisation conforme aux prescriptions.
- 10.5. Matières incompatibles** Voir section réactivité

**10.6. Produits de décomposition dangereux :** La décomposition est fortement dépendante des conditions. Lorsque le produit subit une combustion ou une dégradation thermique ou oxydante, il peut se dégager dans l'atmosphère un mélange complexe de solides, de liquide et de gaz y compris de monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et d'autres composés organiques.

## 11- Informations toxicologiques

---

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale	Faible toxicité DL50>5000 mg/kg, rat
Toxicité aiguë par voie cutanée	Faible toxicité DL50>5000 mg/kg, lapin
Toxicité aiguë par inhalation	Faible toxicité. Action narcotique à forte concentration
Irritation cutanée	Non irritant
Irritation oculaire	Irritant
Sensibilisation respiratoire ou cutanée :	Non sensibilisant pour la peau
Mutagénicité	Non mutagène
Cancérogénicité	Non cancérogène
Autres informations	Donnée non disponible

## 12- Informations écologiques

---

### 12.1. Toxicité

Toxicité pour les poissons	CL50 > 100 mg/l
Toxicité pour les crustacées aquatiques	CE50 > 100 mg/l
Toxicité pour les algues	CE50 > 100 mg/l

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité	Facilement biodégradable. S'oxyde rapidement dans l'air.
------------------	--

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Estimé non significativement bioaccumulable.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Se dissoud dans l'eau. D'importantes quantités peuvent pénétrer dans le sol et contaminer les eaux souterraines.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances : Isopropanol	Ne remplit pas les critères : persistant, Bioaccumulable et toxique (PBT), très Persistant et très Bioaccumulable (vPvB).
--------------------------	---

### 12.6. Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

## 13- Considérations relatives à l'élimination

---

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : doit être acheminé, après traitement préalable, vers une décharge ou une usine d'incinération habilitée pour le traitement des déchets spéciaux, conformément au règlement sur les déchets spéciaux.

## 14. Informations relatives au transport

---

### Transport terrestre (ADR/RID):

ADR

<b>14.1 Numéro ONU</b>	:	1219
<b>14.2 Nom d'expédition des Nations unies</b>	:	ISOPROPANOL
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	:	3
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	:	II
Code de classification	:	F1
Identification de danger n°	:	33
Etiquette de danger (risque primaire)	:	3
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	:	Non
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	:	Se référer au chapitre 7, Manipulation et Stockage, pour les précautions spécifiques qu'un utilisateur doit connaître ou se conformer pour le transport du produit.

RID :

<b>14.1 Numéro ONU</b>	:	1219
<b>14.2 Nom d'expédition des Nations unies</b>	:	ISOPROPANOL
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	:	3
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	:	II
Code de classification	:	F1
Identification de danger n°	:	33
Etiquette de danger (risque primaire)	:	3
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	:	Non
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	:	Se référer au chapitre 7, Manipulation et Stockage, pour les précautions spécifiques qu'un utilisateur doit connaître ou se conformer pour le transport du produit.

Transport maritime (code IMDG) :

<b>14.1 Numéro ONU</b>	:	1219
<b>14.2 Nom d'expédition des Nations unies</b>	:	ISOPROPANOL
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	:	3
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	:	II
Code de classification	:	F1
Identification de danger n°	:	33
Etiquette de danger (risque primaire)	:	3
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	:	Non
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	:	Se référer au chapitre 7, Manipulation et Stockage, pour les précautions spécifiques qu'un utilisateur doit connaître ou se conformer pour le transport du produit.

Transport aérien (IATA) :

<b>14.1 Numéro ONU</b>	:	1219
<b>14.2 Nom d'expédition des Nations unies</b>	:	ISOPROPANOL
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	:	3
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	:	II
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	:	Non
<b>14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	:	Se référer au chapitre 7, Manipulation et Stockage, pour les précautions spécifiques qu'un utilisateur doit connaître ou se conformer pour le transport du produit.

## 15- Informations réglementaires

---

Les informations réglementaires fournies ne sont pas détaillées intentionnellement, d'autres réglementations pouvant s'appliquer à ce produit.

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Autres informations réglementaires

Situation au regard des inventaires de produits chimiques

EINECS : Répertorié. 200-661-7 (pour IPA)

Réglementations locales

EU. Directive 2002/72 : 23830

Répertorié.

: 81882

Répertorié.

OECD. HPV

: Répertorié.

Autres information

: Réglementations locales, France

: Réglementations locales, La liste des références réglementaires précédentes n'est pas exhaustive et ne dispense en aucun cas l'utilisateur du produit de se reporter à l'ensemble des textes officiels pour connaître les obligations qui lui incombent.

Déchets : loi 75633, Applicable - Catégorie 07 01 00

Déchets d'emballages, Applicable

Rejets interdits, Applicable

Maladies professionnelles, Applicable - Tableau(x) n° 84

Surveillance médicale, Sans objet

Risque cancérogène, Sans objet

Travaux interdits, Art. R234-16 (jeunes travailleurs) :

Applicable

Aération/Assainissement, Applicable

Prévention des incendies, Applicable

Hygiène alimentaire, Sans objet

Produits cosmétiques, Sans objet

Installations classées, Applicable - Rubrique(s) n° 1431 – 1433- 1434

Code de la Sécurité Sociale - Article L.461-6, annexe A, No.

601-15., Code du travail - Surveillance médicale renforcée :

Articles R.4624-19 et R.4624-20, décret 2008-244 du

7.3.2008., France – INRS : Maladies Professionnelles –

Tableau des maladies professionnelles: 84

**15.2 Evaluation de la sécurité chimique :**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée

**16- Autres informations**

---

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

H225 liquide et vapeurs très inflammables

H226 liquide et vapeurs inflammables

H319 Provoque une sévère irritation des yeux

H336 Peut provoquer somnolence et vertiges

**Utilisation :** Produit à utiliser uniquement dans les procédés industriels.

**Références :** Les informations de cette fiche sont conformes au règlement 453/2010 du 20 mai 2010. Les informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.